



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Sous-Préfecture de Montreuil sur Mer

Affaire suivi par : Francine GERME et Elodie PREVOST

☎ 03.21.90.80.17 ou

Mail: francine.germe@pas-de-calais.gouv.fr

elodie.prevost@pas-de-calais.gouv.fr

Montreuil le, - 8 NOV. 2016

Commission de Suivi de Site / IKOS
Mardi 4 octobre 2016
Compte rendu

Étaient présents : Régis ELBEZ, Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer
Élisabeth FROMENTIN, Secrétaire Général
Francine GERME, Chef de Bureau du développement local, de la cohésion sociale et l'Environnement
Elodie PREVOST, Adjoint au Chef de Bureau
David LEFRANC, Chef de l'Unité Départementale du Littoral de la DREAL
Thierry GUERVILLE, Inspecteur DREAL
Maurice WIDEHEN, Maire de BIMONT
Édith PRUVOST, Adjointe au Maire de MANINGHEM-AU-MONT
Gérard CHEVALIER, Adjoint au Maire d'HUCQUELIERS
Isabelle BERTIN, Association Prévention Santé Environnement Développement
Marianne VANBRUGGHE, Présidente GDEAM-62
Jacqueline MAILLARD, Suppléante Nord Nature / GDEAM
Chantal CAPELLE, Fédération Nord Nature
Jean-Marie CARLU, Chambre d'Agriculture
Christian PARENT, SDIS 62, Gestion des risques
Laurence LONGUET, Vice-Présidente Industries Lhotellier – IKOS
Christian FAVEREAUX, Directeur traitement IKOS
Jacques PRAGAL, Responsable site IKOS BIMONT
Lucie VAN DEN BOSSCHE, IKOS Environnement
Pierre DENUDT, Chargé d'Etudes Environnement Lhotellier – IKOS
Stéphane CARLIER, Directeur Traitement IKOS

Renouvellement des membres du bureau :

Suite à l'arrêté préfectoral de renouvellement de la C.S.S en date du 19 mai 2016, il est précisé que le représentant de la commune de HUCQUELIERS a été modifié. Monsieur Gérard CHEVALLIER, Maire de la commune remplace Monsieur Jean-François COMPIEGNE.

Par ailleurs, suite à l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2016, il est précisé que Madame Laurence LONGUET préalablement membre du collège des exploitants en sa qualité de Directeur général Industrie Groupe est désormais nommée en sa qualité de Vice-présidente Industrie du Groupe LHOTELLIER.

Suite à ces renouvellements, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du bureau (1 représentant par collège). Sont désignés :

-Collège des Collectivités Territoriales et établissements Publics de Coopération Intercommunale : -Monsieur Gérard CHEVALLIER, Maire de la commune de HUCQUELIERS

- Collège des exploitants : Madame Laurence LONGUET

REGLEMENT INTERIEUR :

Il convient de tenir compte du développement des transmissions dématérialisées et des gains de temps et de coût qui peuvent être ainsi réalisés.

Il est ainsi ajouté au règlement intérieur que les convocations peuvent être envoyées par tout moyen, y compris par télécopie ou par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci.

Il est acté que la transmission des bilans s'effectuera par voie électronique, à la charge de l'entreprise IKOS. La synthèse réalisée par IKOS préalablement à la réunion sera transmise également par voie dématérialisée. Les transmissions seront réalisées dans le respect des délais.

Les membres transmettent au secrétariat de la commission pour chacun une adresse de courriel à laquelle ils souhaitent que ce document soit envoyé.

Cette proposition est validée.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le principe actuel de soumission de son contenu aux membres du bureau pour complément, modifications et validation est entériné.

INTRODUCTION:

En introduction M. le Sous-Préfet excuse ses services pour l'absence de réunion en 2014, due essentiellement à des difficultés de calendrier avec une actualité difficile en fin d'année qui a mobilisé les effectifs.

Il est arrêté le principe que le bureau doit exercer ses compétences et sollicite la désignation d'un membre pour chacun des collèges de la commission. Sont ainsi désigné ou confirmés:

- Mme LONGUET, collègue exploitant;
- Mme MAILLARD, qui fera savoir si Mme VANBRUGGHE, présidente du GEDEAM assistera ou non au bureau, collègue riverains et usagers;
- M. le Maire de BIMONT, collègue collectivités;
- M. le Sous-Préfet et accompagné du représentant de la DREAL, collègue services de l'Etat.

Il est acté que le bureau participe à la définition de l'ordre du jour. Il est également posé que le bureau participera à une réunion en amont de la réunion annuelle. Cette dernière réunion se tiendra si le bureau en valide alors le principe et le contenu.

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Sachant que le bilan 2014 et 2015 sont à l'ordre du jour, seuls les points significatifs de l'année 2014 sont abordés.

Rappel est fait par M. PRAGAL de la méthode utilisée pour les rondes d'odeur.

- 171 rondes effectuées en 2014, soit au total 2394 relevés (15% de plus qu'en 2013).
- Les participants sont des volontaires d'IKOS. L'entreprise avait demandé que du personnel communal soit également présent, ce qui n'est pas réalisé.
- Les relevés sont purement olfactifs et sont réalisés également dès qu'il y a plainte portée à la connaissance de M. PRAGAL. Ce dernier se déplace bien souvent lui-même sur site.
- Toutefois, les perceptions sont très changeantes en raison des conditions météo, du plafond et brouillards, des vents dominants.
- Un relevé mensuel est adressé par mail accompagné depuis peu par des photos aériennes.

M. LEFRANC demande qu'un véritable protocole soit mis en place. M. le Sous-Préfet indique qu'il manque la perception du ressenti de la population. Il faut l'intégrer dans le contrôle. Alors qu'IKOS évoque une amélioration, les élus et représentants des riverains quant à eux estiment que ce n'est pas le cas du tout. Les enfants qui prennent le car scolaire le matin sont parfois saisis de vomissements. Il est donc demandé à IKOS de caler une perception adaptée et donc de mettre en place des contrôles en relation avec la DREAL afin de définir les zones les plus adaptées à ces points de contrôle, notamment par rapport aux zones de résidence. Si ce dispositif ne fonctionne pas alors, il faudra envisager de passer par des contrôles réalisés par des tiers. M. le Sous-Préfet rappelle qu'il en va de la crédibilité d'IKOS dans son activité et de la confiance des élus. Il faut améliorer ces conditions.

M. CARLU demande que la mesure soit également faite aux heures de montée des enfants dans les bus.

Mme LONGUET est favorable à une tournée à ces horaires et lieux mais regrette le manque de volontaires.

M. CHEVALIER ajoute que les gens sont fatigués de téléphoner pour signaler la présence d'odeurs, ils renoncent à le faire. Il faut trouver une autre solution.

Il est suggéré par M. le Sous-Préfet de passer déjà à un signalement numérique, via un outil d'alerte sur le net et d'intégrer les usagers dans les rondes. Il faut se mettre dans un plan d'action pour améliorer les conditions de vie des populations en intégrant les composantes des usagers.

M. CARLU demande une réponse claire : peut-on oui ou non réduire les odeurs et quel est le problème?

M. LEFRANC explique qu'un site n'a pas à émettre d'odeurs avec une fréquence qui constitue une gêne constante. Si cela sent c'est que le biogaz est mal capté. Mais avant tout, pour confirmer la présence de ces odeurs, il faut adopter une démarche scientifique car a priori cela aurait dû s'améliorer ces dernières années. Ainsi faut-il s'interroger sur la mesure adaptée et la fiabilité de celle-ci. Et bien entendu une amélioration est possible, on ne note pas ces difficultés sur d'autres sites comparables.

Mme LONGUET sollicite donc la DREAL pour un travail en commun sur la définition des outils et indicateurs. M. LEFRANC confirme sa disponibilité et celle de son service, il invite également les maires à être partie prenante à ce travail.

M. le Sous-Préfet synthétise donc en précisant qu'il convient de mettre en place des relevés qui tiennent compte des vents, des facteurs météo et de la pression atmosphérique. Il faut déterminer les conditions de recueil de données, IKOS prendra attache avec la DREAL. Le modèle qui sera ainsi développé sera présenté aux membres du bureau puis en commission de site en 2017.

Autre sujet, les rejets de lixiviats. La régulation des flux sur 2014 a été réalisée. Les rejets par batchs de 50 m³ ont été remplacés par des rejets régulés à un débit de 2 m³ par heure. Il est à noter que le tubage jusqu'à BIMONT n'a pas été réalisé, les coûts générés étant excessifs pour IKOS.

BILAN 2015

Le tonnage réceptionné sur le site est de 60 734,1 tonnes soit +12,81% par rapport à 2014. 99,9 % des déchets proviennent du Pas-de-Calais.

En ce qui concerne la répartition des déchets, hors matériaux de recouvrement, 72 % concernent les fermentescibles (ordures ménagères, invendus, impropres à la consommation), 16 % les encombrants de déchetteries, 11 % les déchets industriels non dangereux.

En cellule 6 ont été stockés 60 734 tonnes.

Concernant la surveillance des eaux : pour l'année 2014, il y a eu 4 contrôles des eaux de ruissellement (eaux pluviales des voiries) ne montrant pas de dépassement des seuils de rejet de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Le volume des lixiviats pompés en 2015 (19 321m³) étaient en hausse de 40,3 % par rapport à 2014. Le cumul des précipitations pour l'année 2015 apparaît normal (1080 mm).

Il convient de préciser que les lixiviats sont traitées par la station du site et qu'après traitement, les eaux sont rejetées par bâchées. 32 bâchées d'eaux traitées représentant 11 200 m³ ont été rejetées en 2015. Chaque bâchée est analysée avant rejet. Il n'y a pas eu de dépassement en P.H, en M.E.S, en AOX ou DCO. Par contre, 5 dépassements en arsenic ont été relevés dont 3 entrant dans l'incertitude de mesure: hypothèse retenue est celle de lixiviats stockés dans des bassins non homogènes avec des concentrations différentes lors des pompages. Action menée : mise en place d'un catalyseur de traitement pour piéger l'arsenic. Toutes les mesures ont été prises pour prévenir toute dérive de l'arsenic et mise en place d'un système de brassage par aération des bassins.

En 2015 il y a eu 5 dépassements sur le suivi des paramètres, contre 1 pour 2014 (4 en 2013 et 3 en 2012).

Qualité des eaux traitées avant rejet : on peut observer une charge plus élevée en DCO, MES et COT en 2015 par rapport à 2014, dû à une augmentation du volume de rejet.

On note une réduction nette de la charge globale de DBO5 (-22,18%), Azote (total), AOX et métaux lourds(+11,15%).

Pour les rejets par évaporation, la quantité s'élève à 5 857m³ soit 11% de moins par rapport à 2014. En ce qui concerne l'analyse des légionelles, les 20 contrôles effectués en 2015 se sont révélés tous inférieurs à la limite de détection.

La qualité des eaux souterraines : Conductibilité stable sur les 5 piézomètres / globalement stabilité des pH, potentiel REDOX, COT, Nitrates. Absence d'impact sur la qualité des eaux souterraines.

2/5

La production de biogaz capté atteint en 2015, 5 810 608 Nm³ soit +9,15% par rapport à 2014 avec un débit moyen horaire de 593 Nm³/h.

Pour les rejets atmosphériques des torchères, il y a des dépassements observés sur le composant SO₂. Une réflexion est engagée sur un traitement du biogaz en amont des torchères (même annotation qu'en 2013!).

Suivi des installations: L'arrêt du dégazage a duré au total 25h57mn, soit 0,29% du temps, ce qui peut s'expliquer par 70 coupures du réseau ErDF, entraînant 70 arrêts de l'installation de valorisation (en 2014: 12h d'arrêt et 2 jours en 2013).

Suivi de la qualité de l'air:

Concernant la qualité de l'air, 2 tests passifs d'une semaine ont été effectués respectivement en juillet et en octobre 2015. Les concentrations en NH₃, toluène et benzène restent faibles et inférieures à la valeur toxicologique de référence (VTR), sauf pour le H₂S qui est supérieur à la VTR fixée à 2µg/m³ pour 1 point de mesure du site (non précisé) pour la première semaine et pour la seconde semaine de test, concentration plus marquée au niveau de la cellule en exploitation et aux points 3 et 9 du site.

La seule source identifiée pouvant expliquer la présence de H₂S est le bassin de stockage des lixiviats. Une action a été menée pour diriger rapidement le contenu de ce bassin vers la station de traitement.

Sur site, on note une concentration en H₂S, NH₃ et Benzène et toluène inférieures aux VTR du milieu professionnel.

Hors site, dépassement de la VTR en H₂S pour 2 points situés en zones 3 et 9. le bruit de fond de 1,7µg/m³, anormalement élevé explique ces dépassements.

En conclusion il n'y a pas de franchissement de l'excès de risque unitaire "10⁻⁵" pour la toxicité cancérigène.

BIOGAZ

Pour la valorisation du BIOGAZ par productions électrique et de chaleur, 5 110 985Nm³ ont été valorisés avec un taux de CH₄ moyen de 32 %. L'énergie électrique nette valorisée s'élève à 4 624 MWH électrique soit l'équivalent de 380 tonnes de CO₂ évitées. L'électricité produite équivaut à la consommation annuelle de 2 000 habitants. L'énergie thermique produite est estimée à 7 602 MWh/h soit l'équivalent de la consommation annuelle de 600 foyers (inférieur à 2015: 671 foyers).

Au sujet des « rondes odeurs », depuis fin 2012 IKOS a mis en place une politique transparente sur la problématique des odeurs autour du site. Cette action continue.

Ce sujet a fait l'objet de la discussion introductive de réunion évoquée précédemment. Il est précisé que chaque ronde odeur couvre les communes de BIMONT, HUCQUELIERS, MANINGHEM-AU-MONT et jusqu'à l'entrée de la commune de WICQUINGHEM. 14 points de contrôle ont été identifiés et servent de marqueurs d'odeurs.

Les odeurs peuvent correspondre à du biogaz, des effluents agricoles mais également des odeurs de poubelles fraîches. Les rondes sont effectuées en semaine et parfois le week-end. La fréquence est de l'ordre de 3 rondes par semaine voire jusque 5.

Pour l'année 2015, 160 rondes ont été effectuées soit 2 240 points contrôlés. A 95 reprises, une odeur a été détectée : à 75 reprises, elle correspondait à une odeur de Biogaz, dans 4 cas à une odeur d'effluents agricole et à une odeur de poubelle dans 16 cas.

Quelques événements marquants de l'année 2015 :

EVENEMENTS 2015:

Janvier 2015:

- mise en service de la régulation de débit sur les eaux issues du traitement des lixiviats vers le milieu naturel.

- mise en place d'un organe de régulation de débit et comptage sur les eaux pluviales rejetées vers le milieu naturel, suite à l'arrête préfectoral de prescriptions complémentaires portant sur la réalisation d'une étude technico-économique sur l'optimisation de rejets aqueux sortant du site.

Mai 2015 :

- fin des travaux concernant l'aménagement final du casier 7, réception par la DREAL et mise en exploitation.

Inspections DREAL:

- 31/03/2015 : **acceptation des déchets**, une non-conformité constatée sur la caractérisation des déchets entrants (art 3,2,2, arrêté préfectoral), et sur la transmission des documents retraçant les déchets entrant sur site. Les pièces manquantes ont été transmises à l'inspection des ICPE. Cette inspection a donné lieu à une mise en demeure par arrêté préfectoral du 23 juillet 2015. La mise en demeure a été levée par arrêté du 23 mai 2016, suite à une inspection de récolement faite par la DREAL le 31 mars 2016.

radioprotection, pas de non-conformité toutefois envoi de compléments par IKOS à l'autorité de sûreté nucléaire.

- 28/05/2015 : **récolement des aménagements du casier 7**, compléments d'information transmis à la DREAL (conformité fond du casier, barrières de sécurité passive) et aménagement du fond du casier pour la barrière active.

PRESENTATION DU PROJET DE DDAE 2016 DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS

Grandes lignes du projet :

- pérennité de l'activité, tonnage actuel conservé: 60 000 t OMR/encombrants et déchets non dangereux ultimes;
- reprise du casier 7 par réhausse;
- création d'une zone ISDND 2 (10 casiers bioréacteurs de 90 000 tonnes / 58 500 m², pour environ 15 ans;
- création d'une zone ISDND3, 6 casiers bioréacteurs de 90 000 tonnes/37 000m² pour environ 9 ans.
- développement de nouvelles activités :
 - activité ISDND Plâtre / 5 000t an, 2 casiers P1 et P2, 180 000m³, 125 000t, 16 500m².
 - activité compostage, 3000t an plateforme de 2 600m².

Evolutions :

- eaux pluviales : gestion majoritaire des eaux de pluie sur le site avec réseau de bassins d'infiltration permettant une réduction projetée significative au point de rejet.
- lixiviats : optimisation de l'unité de traitement des lixiviats, conservation du débit de rejet autorisé de 50m³/jour.

- trafic: aménagement de l'accès au site via la RD343.
- Analyse des conséquences sur activités économiques, sur patrimoine culturel et historique, sur contexte géologique, hydrogéologique et hydrologique : faible
- Sensibilité moyenne sur le paysage, le trafic, les bruits et vibration.
- En revanche sur la flore/faune, qualité de l'air et odeurs, qualité de l'air : sensibilité forte.

QUESTIONS / ECHANGES

Pour répondre à la question du GDEAM, sur l'accumulation possible de radioactivité sur le site. IKOS n'est pas autorisé à stocker des déchets radioactifs. Il est équipé d'un portique de détection de la radioactivité par lequel passent tous les camions amenant des déchets. En cas de détection confirmée de radioactivité, les déchets concernés sont identifiés par un prestataire spécialisé qui caractérise les éléments radioactifs présents. Les éléments ayant une faible durée de vie sont isolés quelque temps sur le site, puis enfouis avec les autres déchets lorsque la radioactivité a disparu (déchets hospitaliers). Les déchets à vie longue sont évacués vers un centre de stockage de déchets radioactif de l'ANDRA.

Mme LONGUET indique que l'évolution des habitudes va vers une diminution des déchets fermentescibles, le site s'oriente vers un centre de traitement des déchets ultimes.

A propos des rejets, M. CARLIER indique qu'IKOS rejette des eaux traitées et non pas des lixiviats. M. CHEVALIER s'étonne alors qu'aux abords, dans les champs, les eaux soient brunes et mousseuses. M. le Sous-Préfet demande si des contrôles sont réalisés de la part de la DREAL. M. PRAGAL répond qu'à ce jour il n'y a pas eu de contrôle inopiné. Il est convenu avec M. LEFRANC que la DREAL mandatera un laboratoire pour effectuer des prélèvements inopinés d'eaux de pluie et d'effluents issus du traitement des lixiviats .

Sur la question du traitement des eaux de nettoyage des voiries, IKOS précise le mode opératoire : bassin tampon puis séparateur des huiles et ensuite rejet en milieu naturel après analyse des eaux.

M. CARLU revient sur les promesses faites en début d'activité: les casiers devaient être vidés après 7 ans d'exploitation et on avait parlé d'utilisation des déchets restant comme remblais pour route. A priori cela n'est pas réalisé.

Mme LONGUET énonce que la filière de valorisation comme cela était décrit n'existe pas en France, les projets sont au stade de la recherche et développement, il faut encore attendre 10 à 15 ans.

M. le Sous-Préfet fait remarquer qu'IKOS avait préalablement un projet d'extension avec projection sur le traitement de déchets amiantés et à risque infectieux accompagné d'une extension au sol. Il félicite IKOS d'avoir revu leur projet et suivi les recommandations de l'Etat. Une telle extension n'était pas opportune en zone agricole. Elle était contraire à l'attractivité de cette zone rurale. Il faut que les associations et les élus voient là un signe de l'exploitant fort, qui cherche à ne pas travestir le lien moral souscrit au départ de l'exploitation.

A propos de l'étude d'impact du DDAE, il est également précisé qu'il ne s'agit pas pour la CSS de valider quoi que ce soit. Le dossier sera soumis aux avis et analysé par les habitants, les partenaires concernés. Toutefois il souhaite des échanges en CSS sur le projet sachant que les tonnages augmenteraient, que des bassins devraient être créés.

M. GUERVILLE indique qu'IKOS a tout récemment présenté son nouveau projet à la DREAL. En première analyse, l'impact ne devrait pas être plus important qu'actuellement, car le flux annuel de déchets restera le même (environ 60 000 t/an). Une différence notable concerne la gestion des eaux de pluie que l'exploitant propose d'infiltrer directement sur le site. Selon IKOS, cela ferait un volume conséquent en moins au niveau des rejets liquides vers le talweg. Il serait ainsi "économisé" 12 000m²/an.

M. LEFRANC confirme que le projet prévoit de mieux gérer les eaux de pluie, avec la fin des bâchées et d'infiltrer sur le site. Ce qui amène la question de l'efficacité et des conséquences effectives sur les terrains alentours compte tenu de la toponymie des lieux, des sols et des résurgences possibles hors du site.

Le Sous-Préfet préconise à IKOS de missionner un cabinet d'études sur les eaux du bassin, cette étude sera mise à disposition du maire qui pourra ainsi être informé des conditions d'évolution des eaux et sera à même d'apprécier l'ouvrage qui sera utile et nécessaire à réaliser par la commune pour assurer le bon écoulement des eaux. Mme LONGUET a indiqué être favorable à cette proposition. L'étude sera à la charge d'IKOS qui missionnera un bureau d'études .

Dans ce contexte un COPIL est à créer, réunissant IKOS, M. le Maire, la DDTM et la DREAL. M. VIAL de la DDTM accompagnera M. le Maire.

Les échanges ont eu lieu sur l'aspect réglementaire du projet d'extension, entre M. VIAL et IKOS concernant les délais, les règles d'urbanisme et d'enquête publique.

Le GEDEAM demande où en est l'étude sur l'arsenic dans les lixiviats. IKOS indique que désormais un traitement complémentaire est mis en place, avec un module adapté. Quant à l'idée d'ouverture des sacs plastiques avant mise en casier énoncée à la précédente CSS, elle n'est pas retenue, il n'est pas possible de les retirer en amont du traitement, par contre des compacteurs à roues dentées éclatent les sacs en lambeaux. Logiquement la présence de sacs doit diminuer compte tenu de la réglementation actuelle nouvelle.

En conclusion M. le Sous-Préfet revient sur les accords conclus en cours de réunion:


- Création de 2 groupes de travail,

*l'un sur les odeurs, avec définition d'un applicatif numérique de signalement, une amélioration du protocole de collecte et mesure et prise en compte du qualitatif et du contextuel.

*l'autre sur les effluents et eaux pluviales, avec une étude à la charge d'IKOS.

- Le bureau sera réuni en amont de la réunion de la CSS annuelle.

Le Sous-Préfet de MONTREUIL-SUR-MER



Régis ELBEZ